

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 décembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Primarette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Serge MERCIER, Maire.

Présents : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, ROSTAING Jean-Pierre, MONIN Florence, GAS Marcel, ROMATIF Julien, HUMBERT Régis, POURCHERE Jean-Daniel, GENTIL Dominique, GUERRERO Elisabeth

Absents excusé : CICOCELLA Sébastien, FANJAT Pierre

Secrétaire de séance : Patricia FAVRE-PETIT-MERMET

Date de convocation : le 11 décembre

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Tous les participants ont eu connaissance du compte-rendu du précédent conseil. Monsieur le Maire en rappelle néanmoins les grands titres et les délibérations prises. Aucune remarque n'est formulée. Ces précisions apportées, l'ordre du jour peut être développé.

PROCURATIONS

CICOCELLA Sébastien donne procuration à GAS Marcel

FANJAT Pierre donne procuration à MERCIER Serge

ORDRE DU JOUR

- Délibération : décision modificative – ajustement des crédits du chapitre 012
- Travaux voirie – bâtiments
- Compte-rendu des commissions communales et intercommunales
- Urbanisme
- Courriers reçus
- Questions diverses

En avant-propos, Monsieur le Maire annonce 4 délibérations supplémentaires :

- Délibération : nouvelle décision modificative – Insuffisance de crédits budgétaires
- Délibération pour modifier garantie d'emprunt A.I.H pour 3 logements en locatif
- Délibération pour modifier garantie d'emprunt A.I.H pour 5 logements en accession
- Délibération : Communication du rapport d'activités 2024 EBER

- **Délibération : décision modificative n°2 – ajustement des crédits du chapitre 012**

Le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts au chapitre 012 « Charges de personnel » s'avèrent insuffisants pour faire face aux dépenses engagées au titre de l'exercice en cours.

Afin d'assurer le paiement des dépenses obligatoires de personnel, il est nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires.

Ces crédits supplémentaires seront financés par une augmentation des recettes au chapitre 74 « Dotations, subventions et participations », pour un montant de **6 000 €**.

Ajustements budgétaires proposés :

Section de fonctionnement

DÉPENSES

- Chapitre 012 – Charges de personnel – article 6450 : + 6 000 €

RECETTES

- Chapitre 74 – Dotations et participations – article 74 833 : + 6 000 €

L'équilibre de la section de fonctionnement est ainsi maintenu.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte la Décision Modificative n°2 telle que présentée ci-dessus.

- **Délibération : décision modificative n° 3 – Insuffisance de crédits budgétaires**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a une insuffisance de crédits budgétaires au chapitre 21 des dépenses d'investissement.

Il propose les mouvements ci-dessous :

En section de fonctionnement :

Chapitre 011 / compte 615231 - 10 000€

Chapitre 023 + 10 000€

En section d'investissement :

Chapitre 21 / compte 2151 + 10 000€

Chapitre 021 + 10 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte la Décision Modificative n°3 telle que présentée ci-dessus.

- **Délibération : Garantie d'emprunt pour l'opération AIH – modification : achat de 3 logements locatifs sociaux supplémentaires**

Le maire informe l'assemblée qu'Alpes Isère Habitat apporte des modifications au programme immobilier dénommé « Les Coquelicots ».

Sur les 8 logements initialement prévus PSLA en accession, AIH fait l'acquisition de 3 de ces logements pour les affecter à des logements locatifs sociaux.

Pour cette opération, AIH demande une garantie d'emprunt à hauteur de 35%.

Le prix de revient de l'opération d'acquisition des 3 LLS s'élève selon les premières estimations à 778 090,78 € TTC. Déduction faite des subventions et des prêts qui ne nécessitent pas de garantie (prêt Action Logement et Prêt CARSAT), il reste deux prêts à garantir :

- Prêt CDC PLUS : 440 471,00 €
- Prêt CDC Acquisition foncière : 155 618,00 €

Soit un montant total des prêts à garantir de 596 059.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- approuve la garantie à hauteur de 35% pour le projet de construction de 3 logements locatifs sociaux,
- autorise le maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

- **Délibération : Garantie d'emprunt pour l'opération AIH – modification : 5 logements PSLA**

Le maire informe l'assemblée qu'Alpes Isère Habitat apporte des modifications au programme immobilier dénommé « Les Coquelicots ». Ainsi, la délibération 2025-022 doit être modifiée.

Sur les 8 logements initialement prévus PSLA en accession, Alpes Isère Habitat fait l'acquisition de 5 de ces logements en VEFA pour PSLA.

Dans le cadre de cette modification de programme, opération de construction de 5 logements PSLA en accession, le prix de revient prévisionnel s'élève à 1 205 598,34 € TTC financé par un prêt PSLA d'un organisme de crédit bancaire estimé à 1 147 123,72 € et des fonds propres de notre organisme pour le reste à financer soit 58 474,62 €.

Alpes Isère Habitat nous sollicite pour l'obtention de l'accord de principe pour la garantie d'emprunt du PSLA pour un montant prévisionnel de 1 147 123,72 € qui correspond à 100 % de la part à garantir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Approuve la garantie à hauteur de 100 % pour le projet de construction de 5 logements PLSA,
- Autorise le maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

- **Délibération : Rapport d'activité CCEBER 2024**

Conformément à l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, le rapport annuel d'activité 2024, de la Communauté de Communes d'Entre Bièvre et Rhône a été présenté au Conseil Municipal.

Vu le rapport soumis à sa présentation, le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2024 de la Communauté de Communes d'Entre Bièvre et Rhône.

- **Travaux voirie - bâtiments**

Voirie

Jeudi 04 décembre, Christophe DUCHAMP (EBER) est venu faire le point sur la programmation possible des travaux.

Projet en cours (Rue de la Mairie), si validation par EBER travaux réalisés en été prochain.

Réparation de la grille d'évacuation vers le platane sur la place du village est prévue en février.

Rue de Richardon, problème d'écoulement des eaux pluviales chez Madame Pivet (ex maison Beal), nous allons poser des caniveaux au printemps.

- **Compte-rendu des commissions communales et intercommunales**

Commission emploi insertion du mardi 2 décembre 2025 à Salaise sur Sanne.

La commission a permis de faire un point sur la situation économique et de l'emploi du territoire.

Les échanges ont ensuite porté sur les dispositifs de repérage et de remobilisation (O2R), le programme Agiter et l'activité du Service d'Accompagnement Vers l'Emploi (SAVE), avec une dynamique particulièrement marquée sur le site de Beaurepaire.

La mise en œuvre du parcours Emploi Renforcé Intensif, en lien avec les 15 heures d'activité du RSA, entraîne une hausse du volume d'accompagnement et des besoins en ressources humaines.

Ces évolutions impacteront le budget prévisionnel 2026 d'EBER, qui devra être ajusté à la hausse, notamment pour le secteur de Beaurepaire.

Enfin, deux événements ont été programmés : le Salon des métiers de la chimie le 14 octobre 2025 et le Forum de l'emploi à Beaurepaire le 5 février 2026.

SIV (Syndicat Intercommunal de Voirie)

La dissolution a été validée et doit être réalisée par Monsieur Bahouia (Conseiller aux décideurs Locaux).

Le Valtra et l'épareuse ont trouvé preneur.

PLUi

Le PLUi – 1ère version - a été arrêté en Conseil Communautaire EBER le 27 septembre dernier. Nos 37 communes disposaient de 3 mois pour arrêter dans chacun de leurs Conseils Municipaux ce projet d'urbanisme intercommunal.

29 communes ont émis un avis favorable ; 8 communes ont émis des réserves.

Les services qui instruisent ce PLUi ont répondu aux différentes réserves : pour 4 communes, ces réserves ou remarques étaient sans objet par rapport au projet d'urbanisme. En revanche, pour les 4

dernières des ajustements sur zonage ont été réalisés et ces 4 communes doivent délibérer rapidement sur les réponses apportées. Quoi qu'il en soit, le PLUi sera à l'ordre du jour du Conseil Communautaire du 2 février prochain pour 2^e approbation avant transmission au printemps au PPA – Personnes Publiques Associées cad notamment les services de l'Etat, les chambres consulaires, les interco voisines, etc etc

- **Urbanisme**

Néant

- **Courriers reçus**

Néant

- **Questions diverses**

INSEE

Nous avons reçu les chiffres suite au dernier recensement, nous sommes officiellement 704 habitants.

Hauterives Chauffage

Nous avons reçu le chèque d'un montant de 5 528.36€ correspondant au procès gagné en appel.

Employés communaux

Nous avons procédé au recrutement de 2 personnes afin de pourvoir les postes de personnel du restaurant scolaire et du ménage. Marjorie Laflorencie et Bruno Bonetti ont été retenus pour ces deux postes.

Date prochain conseil municipal :

Mardi 20 janvier à 20h30

MERCIER Serge		HUMBERT Régis	
FAVRE-PETIT-MERMET Patricia		MONIN Florence	
GAS Marcel		FANJAT Pierre	
ROSTAING Jean-Pierre		POURCHERE Jean-Daniel	
CICORELLA Sébastien		GENTIL Dominique	
ROMATIF Julien		GUERRERO Elisabeth	